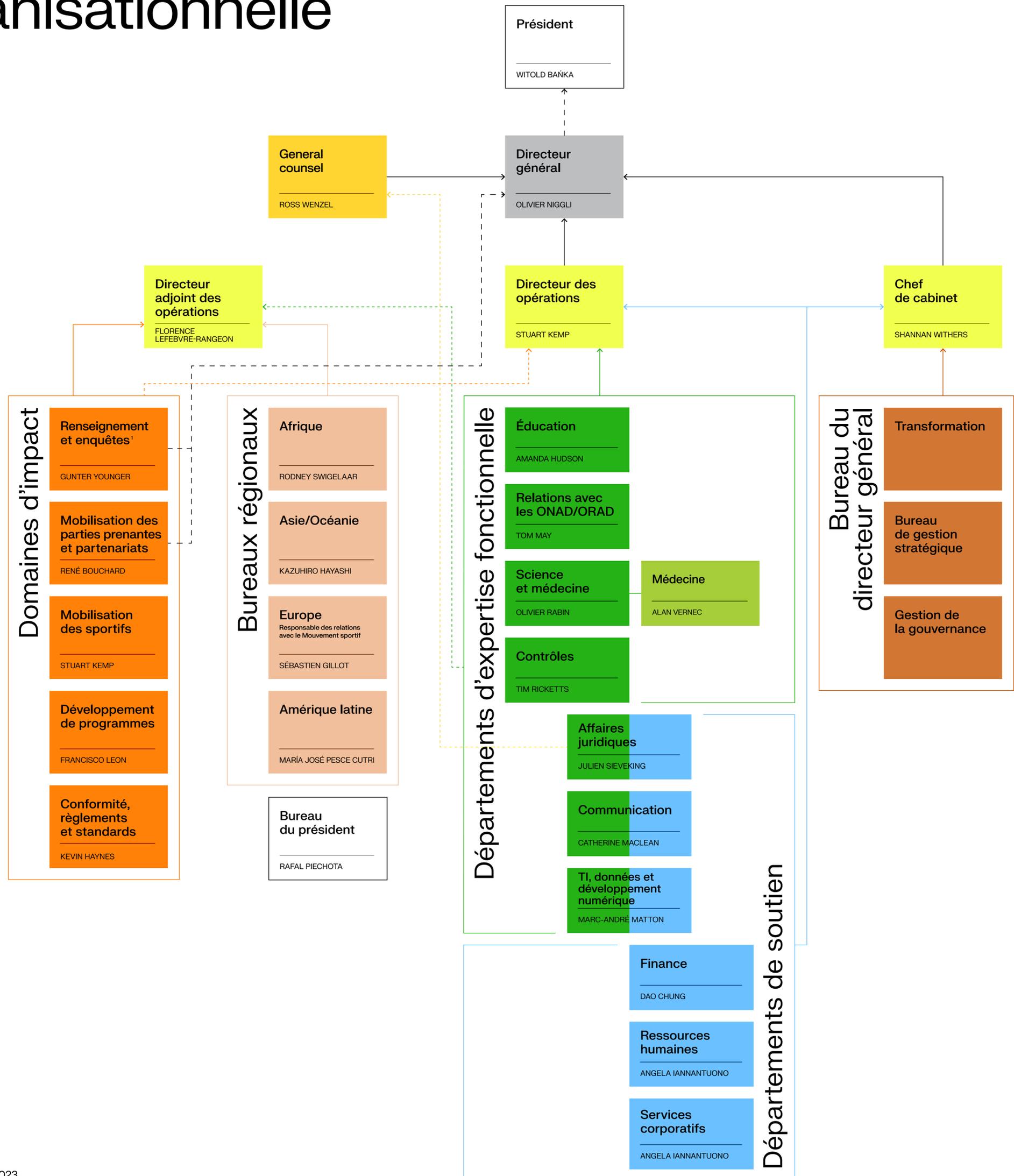


Structure organisationnelle



En force le 1^{er} janvier 2023

¹ Conformément à la [politique d'enquête de l'AMA](#), le service Renseignements et enquêtes fonctionne indépendamment du reste de l'Agence. Il peut mener toute enquête qu'il juge appropriée sans demander le consentement ou l'approbation préalable du Comité exécutif, du Conseil de fondation, du président ou du directeur général de l'AMA.